

Madame la Directrice Académique, Mesdames, Messieurs chers collègues,

Le premier point de l'ordre du jour de cette CAPD étant la mise en place des postes adaptés pour la rentrée prochaine, le SE-Unsa 94 souhaiterait connaître la situation actuelle quant au recrutement du médecin de prévention pour les enseignants du 1^{er} degré du département.

Un médecin a-t-il été recruté ? Si son recrutement n'est pas assuré, pourriez-vous nous indiquer l'ensemble de la procédure de traitement des demandes de bonifications médicales formulées par les collègues dans le cadre du mouvement 2019 ?

Dans la mesure où le recrutement poserait souci, comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant et le départ du docteur Liefschitz, ne faudrait-il pas communiquer à l'ensemble des personnels la procédure à suivre pour toute demande médicale qu'ils souhaiteraient engager ? A défaut de porter à la connaissance de tous les personnels la procédure officielle, pouvoir indiquer aux élus du personnels la « bonne marche à suivre » serait utile permettant ainsi d'éviter un traitement inefficace de la demande qui donnerait du travail supplémentaire aux services tout en maintenant l'enseignant concerné dans une fragilité certaine.

Concernant le deuxième point de l'ordre du jour à savoir « les départs en formation CAPPEI 2019 - 2020 », notre propos ne sera pas d'apporter un regard critique sur cette formation, mais bien de s'en tenir aux départs qui seront retenus.

Bien que les ressources de notre département soient insuffisantes, et sur ce point, que nous avons déjà abordé, de nombreuses pistes sont encore à explorer, au niveau ministériel mais aussi départemental, le SE-Unsa souhaite que le nombre de départs en formation qui sera retenus pour 2019 - 2020, corresponde au moins au nombre de postes mentionnés « vacants » dans le « cahier de postes ». Le « au moins » exprimé devant tenir compte du fait que la formation par alternance induit l'existence d'un poste vacant dans le module obtenu.

Deuxièmement, nous souhaitons, dans la mesure du possible, que le respect du « vœu 1 » soit retenu. Une situation particulière vous est soumise :

Quel critère éventuel de priorité sera appliqué aux stagiaires 2018 - 2019 qui ont dû abandonner leur formation en cours d'année scolaire pour raison de santé importante ou autre motif significatif ? Pourront-ils être retenus de nouveau s'ils le souhaitent ? Seront-ils prioritaires devant les nouveaux candidats pour 2019 - 2020 ?

Lors de la réunion d'information du 28 janvier 2019, à l'ESPE de Bonneuil-sur-Marne, quelques questions ont pu rester sans réponse :

- La formation de 24 heures en année N-1, d'ici le 7 juillet prochain, se tiendra-t-elle pour toutes les formations ? A quelle période ? Le volume de 24 heures sera-t-il respecté ? Par qui les collègues concernés seront-ils remplacés sur leur poste actuel ?
- Hormis les formations pour les handicaps sensoriels se situant à Suresnes, probablement, les autres lieux de formation pour 2019 - 2020 sont-ils connus ?

Si ces questions posées ont un rapport avec la gestion quantitative des formations, néanmoins, le SE-Unsa 94 est attentif aux conditions connues par les collègues pour leur formation. L'exercice en ASH n'attire pas suffisamment de « vocations » et le pourcentage de réussite à la certification peut dissuader des candidatures aussi.

Quelle communication a été faite sur la certification de 2017 - 2018 finalisée de septembre à décembre 2018 ?

Les points de fonction, dans le cadre du mouvement, sont des éléments d'encouragement à postuler pour ce type de poste, mais dans l'espoir de le quitter pour obtenir un poste plus près de ses préférences.

A l'heure où le profil de nos élèves se diversifie et où l'inclusion doit être renforcée par la formation et l'accompagnement des professeurs et accompagnants, envisager des pistes pour rehausser l'attrait pour l'ASH semble un des défis à relever dans notre département.

Nous vous remercions, Madame la Directrice Académique, chers collègues, pour l'attention que vous avez portée à notre propos.

Clément PEYROTTE

Christelle CRUSBERG

Eric D'ALESSANDRO

Maeve TREILLET

Bastien DIAZ

Marie STAUBER

Les élus du SE-Unsa en CAPD 94